



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

LYON - RHÔNE

EXAMEN DE CONDUCTEUR DE TAXI – VTC

STATISTIQUES 2020

Avec
le réseau des ,
l'**Artisanat** a de **l'avenir**

SOMMAIRE

I/ Présentation de l'examen d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur	2
1 - Epreuves théoriques dite « épreuve d'admissibilité » :.....	2
2 - Epreuve pratique dite « épreuve d'admission » :.....	3
II – Les sessions	4
1 - Organisation	4
2 - Bilan	4
III – Les statistiques.....	5
1 - Effectifs des sessions d'admissibilité	5
2 - Taux de réussite des sessions d'admissibilité	6
3 - Moyennes par épreuves aux sessions d'admissibilité	7
4 - Effectifs des sessions d'admission.....	9
5 - Taux de réussite des sessions d'admission	10

I/ Présentation de l'examen d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

L'examen se décompose en deux types d'épreuve :

- des **épreuves théoriques**, sous la forme de questions à choix multiples et de questions à réponses courtes ;
- une **épreuve pratique**, consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi ou d'une mission de transport en voiture de transport avec chauffeur.

1 - Epreuves théoriques dite « épreuve d'admissibilité » :

Les épreuves **communes** d'admissibilités sont les suivantes :

Thème de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Notation	Coefficient
A/réglementation du transport public particulier de personnes	45 min	Sur 20 points	3
B/ gestion	45 min	Sur 20 points	2
C/ sécurité routière	30 min	Sur 20 points	3
D/ capacité d'expression et de compréhension en langue française	30 min	Sur 20 points	2
E/ capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise (équivalent au niveau A2)	30 min	Sur 20 points	1

Les épreuves spécifiques d'accès à la profession de conducteur de **taxi** sont les suivantes :

Thème de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Notation	Coefficient
F/ connaissance du territoire et de la réglementation locale	20 min	Sur 20 points	3
G/ réglementation nationale de l'activité taxis et gestion propre à cette activité	30 min	Sur 20 points	3

Les épreuves spécifiques d'accès à la profession de conducteur de **VTC** sont les suivantes :

Thème de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Notation	Coefficient
F/ développement commercial et gestion propre à l'activité de VTC	30 min	Sur 20 points	3
G/ réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC	20 min	Sur 20 points	3

Est déclaré admissible à l'examen le candidat qui a obtenu cumulativement :

- une note **moyenne d'au moins dix sur vingt**, calculée sur l'ensemble des sept épreuves d'admissibilité, pondérées de leurs coefficients respectifs ;
- une note **d'au moins six sur vingt** à chacune des épreuves **A, B, C, D, F et G** ;
- une note **d'au moins quatre sur vingt** à l'épreuve **E**.

Un candidat déclaré admissible peut se présenter **trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an** à compter de la publication des résultats des épreuves d'admissibilité.

2 - Epreuve pratique dite « épreuve d'admission » :

L'épreuve pratique comprend une phase de conduite en circulation d'une durée minimum de vingt minutes, notée sur 20 points. La notation est effectuée selon les groupes de compétences suivants :

Pour l'épreuve pratique de l'examen d'accès à la **profession de conducteur de taxi** :

A/préparation et la réalisation du parcours	2 points
B/sécurité et souplesse de la conduite et respect du code de la route	10 points
C/ Qualité de la prise en charge et de la relation client et capacité à apporter des informations à caractère touristique	5 points
D/ facturation et utilisation des équipements spéciaux	3 points

Pour l'épreuve pratique de l'examen d'accès à la **profession de VTC** :

A/ préparation et la réalisation du parcours	3 points
B/ sécurité et souplesse de la conduite et respect du code de la route	10 points
C/ Qualité de la prise en charge et de la relation client et capacité à apporter des informations à caractère touristique	5 points
D/ facturation	2 points

Est déclaré reçu à l'examen le candidat qui a obtenu une note **d'au moins douze sur vingt à l'épreuve pratique**.

II – Les sessions

1 - Organisation

En 2020, la CMA du Rhône a organisé **3 sessions d'examen** :

- **Session Printemps** :
 - ✓ Epreuves d'admissibilité : dernier mardi du mois de février
 - ✓ Epreuve d'admission : prévue au mois de mars reportée en raison de la crise sanitaire au cours du mois de juin/juillet
- **Session Été** :
 - ✓ Epreuves d'admissibilité : prévues le dernier mardi du mois d'avril reportées en raison de la crise sanitaire le mardi 21 juillet
 - ✓ Epreuve d'admission : au cours du mois de septembre/octobre
- **Session Hiver** :
 - ✓ Epreuves d'admissibilité : dernier mardi du mois d'octobre
 - ✓ Epreuve d'admission : au cours du mois de décembre

Les sessions d'admissibilité se déroulent au **Double Mixte à Villeurbanne**.

Les sessions d'admission se déroulent rue Smith, derrière l'Hôtel de Région, 69002 Lyon.

2 - Bilan

3 sessions d'admissibilité ont été organisées :

- 25 février 2020, à laquelle étaient inscrits 399 candidats
- 21 juillet 2020, à laquelle étaient inscrits 189 candidats
- 27 octobre 2020, à laquelle étaient inscrits 303 candidats

Au total, ce sont donc 891 candidats qui ont été inscrits à l'examen d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur organisé par la CMA du Rhône.

Sur ces candidats, 32% ont passé l'examen pour accéder à la profession de taxi et 68% pour accéder à la profession de VTC.

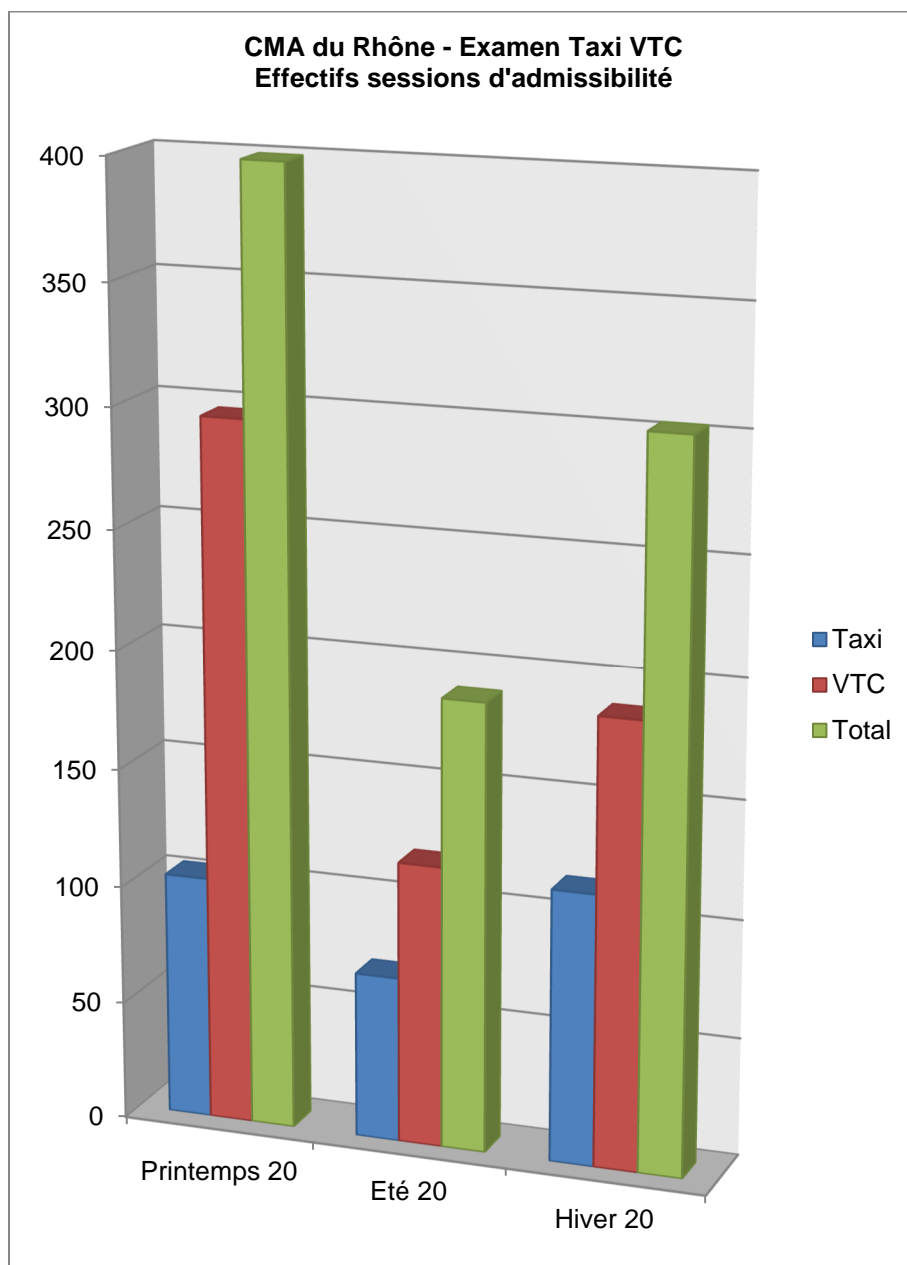
Concernant les **sessions d'admission, 4 sessions** ont été organisées :

- Janvier 2020, à laquelle étaient inscrits 105 candidats
Candidats admissibles à l'examen organisé en décembre 2019 dans l'Allier
- Juin/juillet 2020, à laquelle étaient inscrits 314 candidats
- Septembre/octobre 2020, à laquelle étaient inscrits 172 candidats
- Décembre 2020, à laquelle étaient inscrits 261 candidats

Sur les 4 sessions organisées, 852 candidats ont passé l'épreuve d'admission, 29% de candidats à la profession de taxi et 71% de candidats à la profession de VTC.

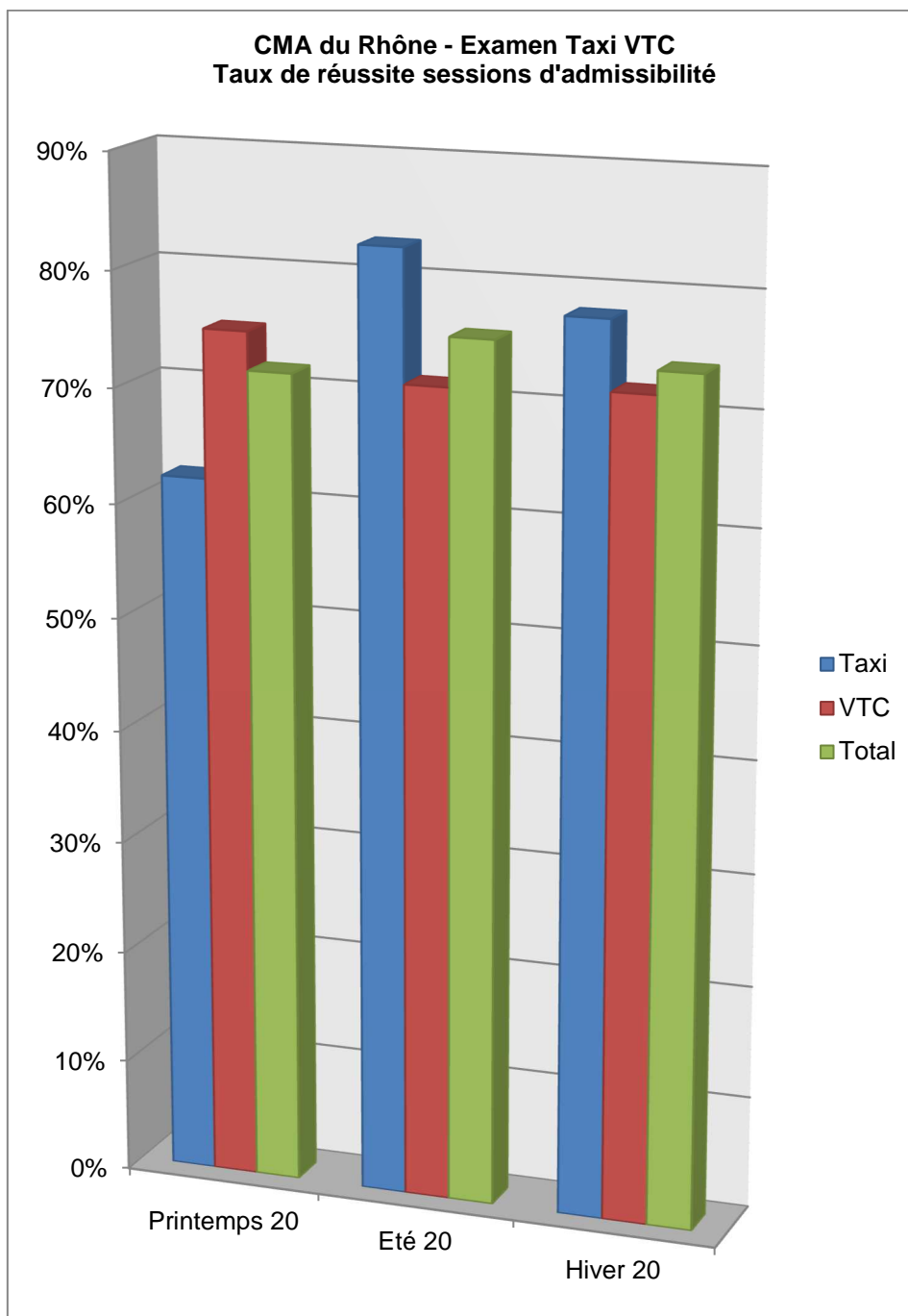
III – Les statistiques

1 - Effectifs des sessions d'admissibilité



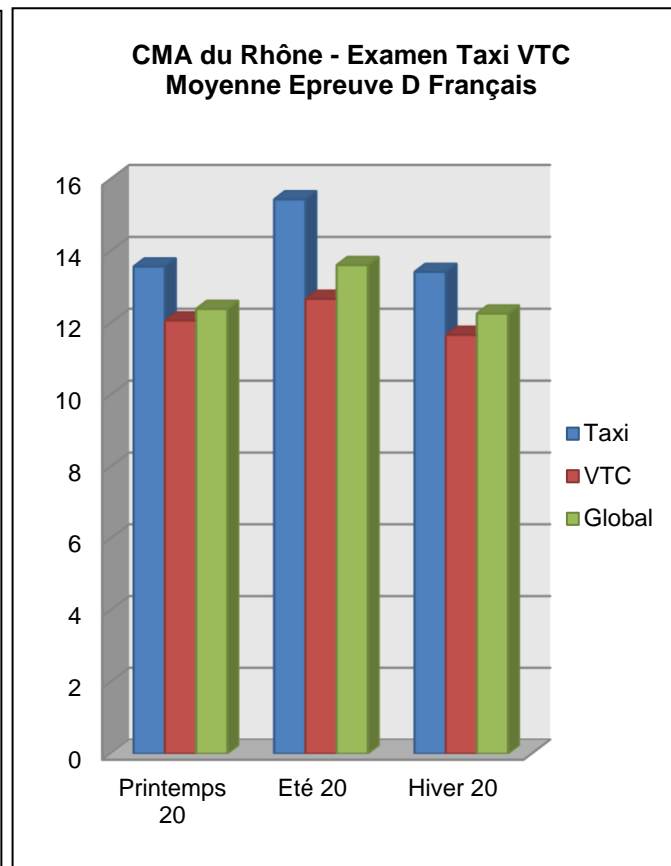
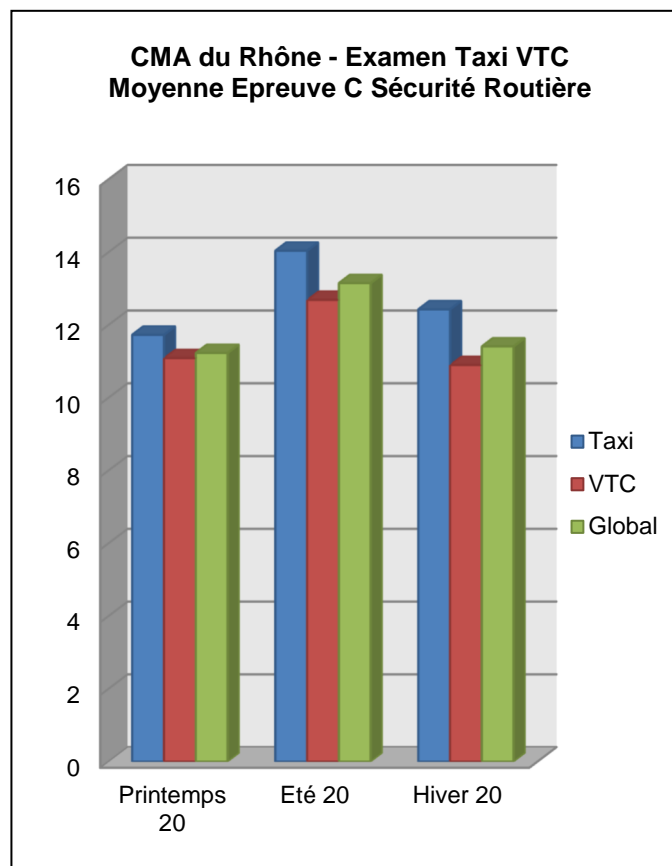
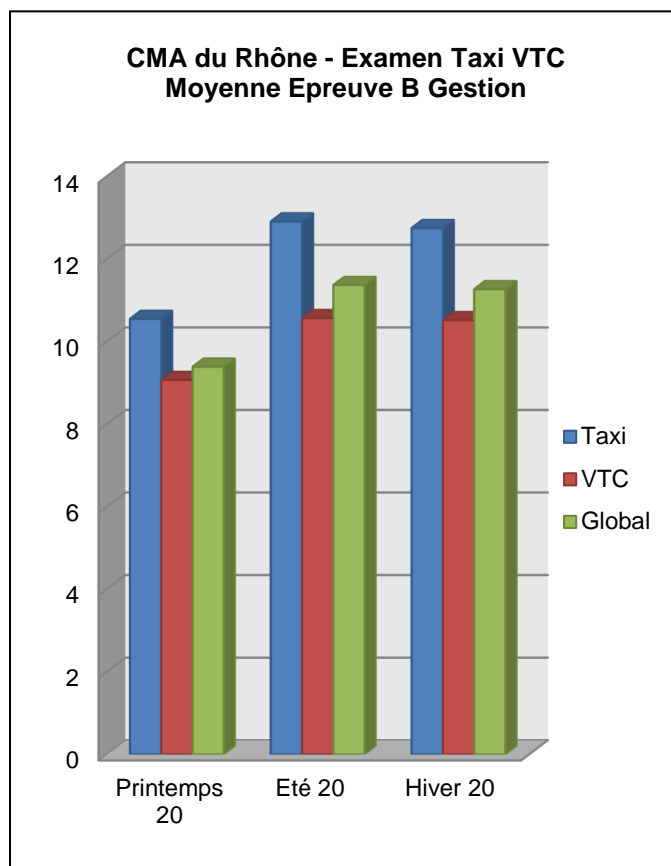
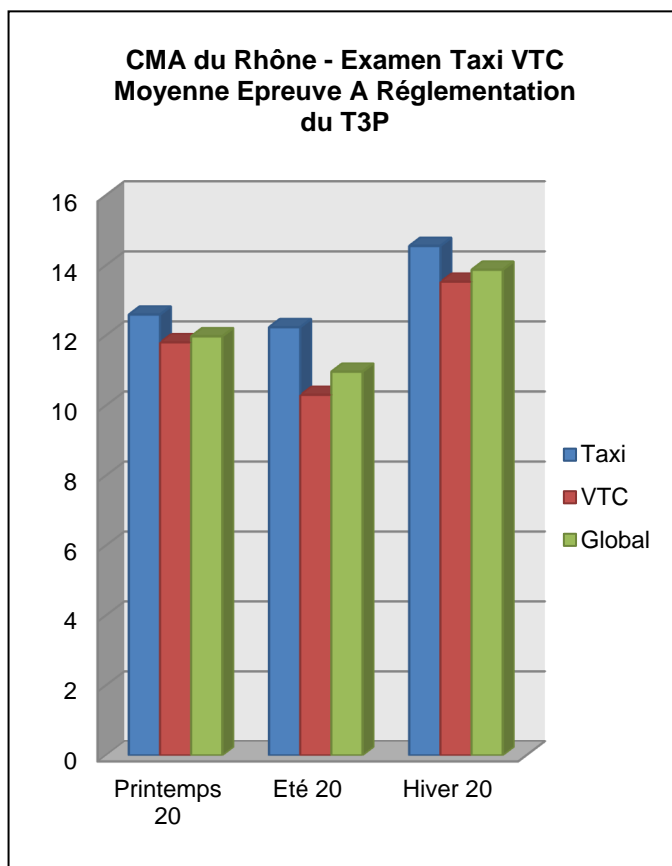
		Printemps 20	Été 20	Hiver 20	TOTAL
Nombre de candidats	Taxi	103	70	115	288
	VTC	296	119	188	603
	TOTAL	399	189	303	891

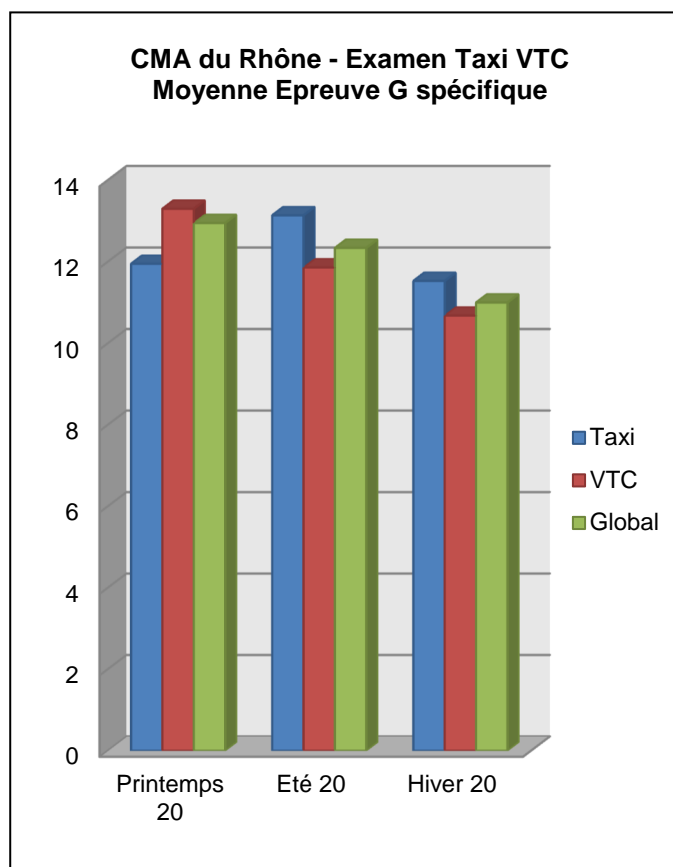
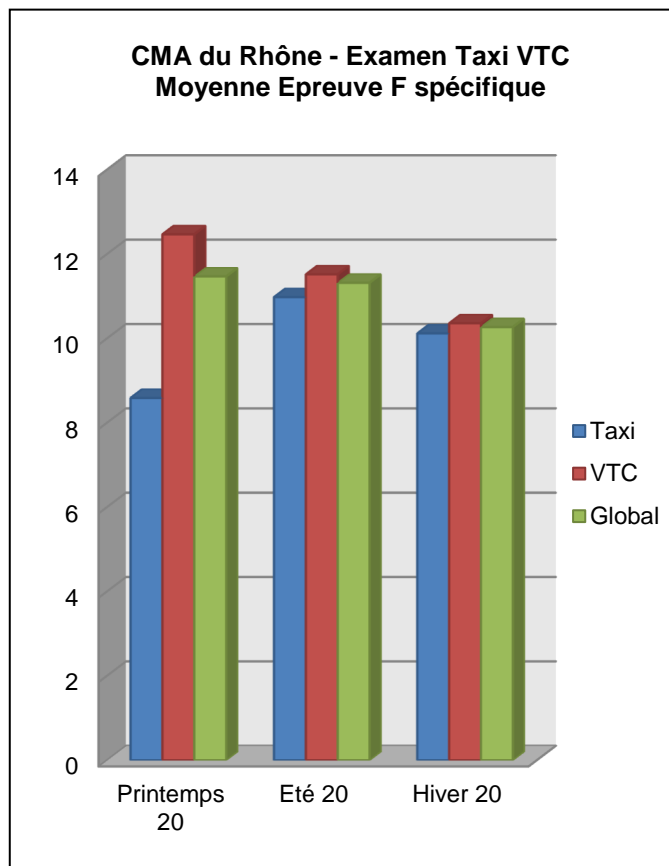
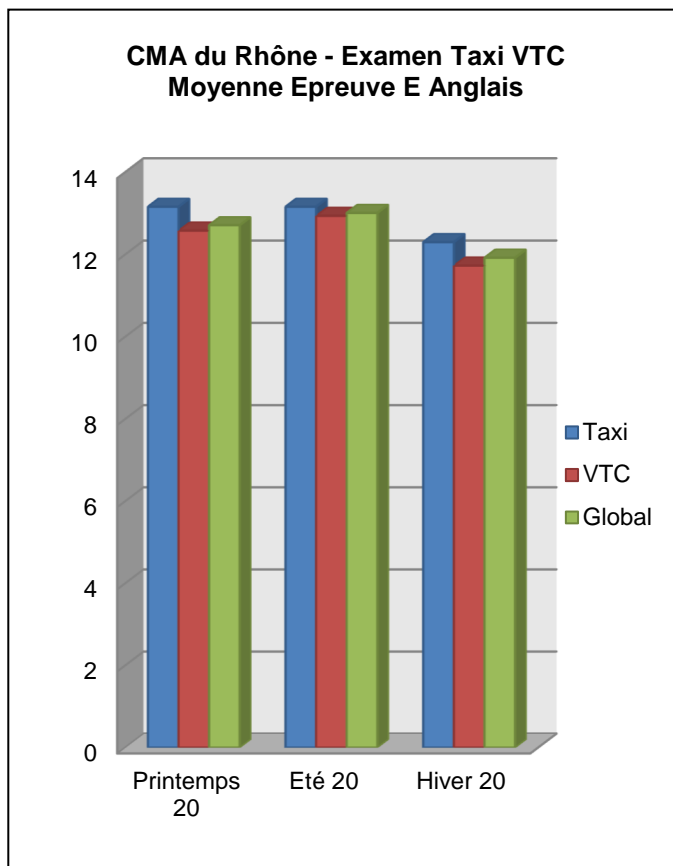
2 - Taux de réussite des sessions d'admissibilité



		Printemps 20	Été 20	Hiver 20	TOTAL
Taux de réussite	Taxi	62%	83%	78%	74%
	VTC	75%	71%	72%	73%
	TOTAL	72%	76%	74%	74%

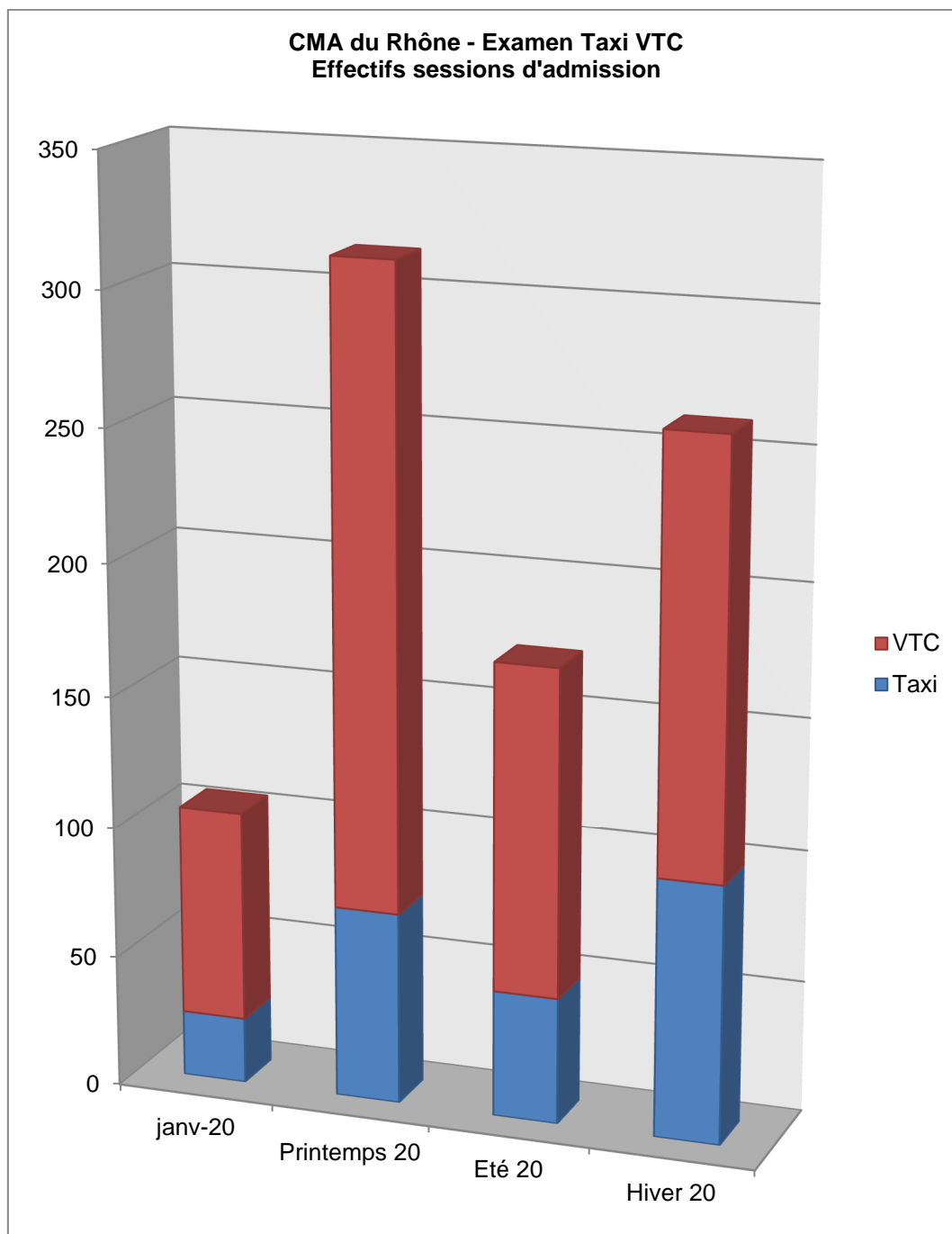
3 - Moyennes par épreuves aux sessions d'admissibilité





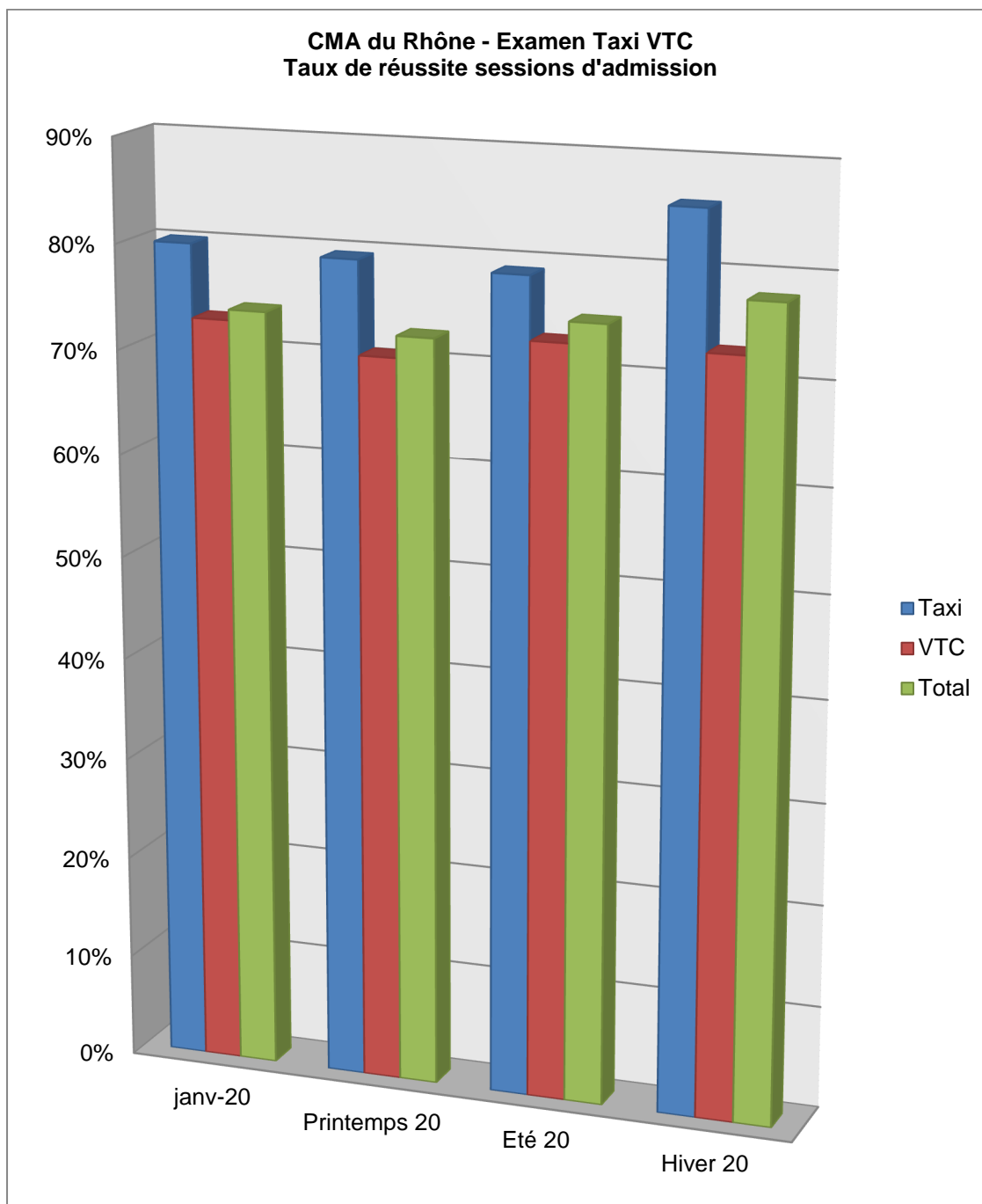
		Printemps 20	Été 20	Hiver 20
Moyenne Epreuve A T3P	Taxi	12.6	12.24	14.56
	VTC	11.81	10.31	13.54
	Global	11.98	10.97	13.88
Moyenne Epreuve B Gestion	Taxi	10.55	12.91	12.75
	VTC	9.07	10.57	10.52
	Global	9.39	11.37	11.27
Moyenne Epreuve C Sécurité rout	Taxi	11.73	14.04	12.43
	VTC	11.09	12.69	10.90
	Global	11.23	13.15	11.41
Moyenne Epreuve D Français	Taxi	13.57	15.44	13.42
	VTC	12.07	12.67	11.67
	Global	12.39	13.61	12.26
Moyenne Epreuve E Anglais	Taxi	13.16	13.16	12.30
	VTC	12.58	12.94	11.73
	Global	12.71	13.01	11.92
Moyenne Epreuve F Spécifique	Taxi	8.59	10.98	10.12
	VTC	12.47	11.52	10.36
	Global	11.47	11.32	10.27
Moyenne Epreuve G Spécifique	Taxi	11.95	13.14	11.53
	VTC	13.3	11.86	10.68
	Global	12.95	12.34	11.00

4 - Effectifs des sessions d'admission



		Janvier 20	Printemps 20	Été 20	Hiver 20	TOTAL
Nombre de candidats	Taxi	25	73	48	98	244
	VTC	80	241	124	163	608
	TOTAL	105	314	172	261	852

5 - Taux de réussite des sessions d'admission



		Janvier 20	Printemps 20	Été 20	Hiver 20	TOTAL
Taux de réussite	Taxi	80%	79%	79%	86%	82%
	VTC	73%	71%	73%	73%	72%
	TOTAL	74%	73%	75%	78%	78%